

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42^e année – N° 38 – Jeudi 22 octobre 2020

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté constatant les résultats de l'élection du Gouvernement du 18 octobre 2020 (1^{er} tour)

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 27, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur
les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin du 18 octobre 2020 rela-
tifs à l'élection du Gouvernement,

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits:	58 695	
Votants (cartes rentrées):	27 877	(47,49%)
Bulletins rentrés:	26 756	
Bulletins blancs:	195	
Bulletins nuls:	149	
Bulletins valables:	26 412	
Majorité absolue:	13 207	
Total des suffrages:	132 060	
Suffrages nominatifs:	79 105	
Suffrages blancs et nuls:	52 955	

Ont obtenu des suffrages:

01.01 Eray David:	6 987
02.01 Gerber Jacques:	11 008
03.01 Courtet Martial:	11 516
03.02 Babey Stéphane:	7 721
04.01 Barthoulot Nathalie:	11 401
04.02 Beuret Siess Rosalie:	11 135
05.01 Pires Francisco:	2 232
06.01 Favre Brigitte:	2 711
06.02 Spies Didier:	2 898
07.01 Robert-Charrue Linder Céline:	3 662
07.02 Schmitt Vincent:	3 152
08.01 Moreau Emilie:	2 705
08.02 Beuret Alain:	1 977

Art. 2¹ Le deuxième tour du scrutin se déroulera le 8 novembre 2020.

² Seuls les candidats ayant obtenu 5% des suffrages peuvent se présenter au deuxième tour.

Art. 3 Les recours éventuels contre cette élection doivent être adressés à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Porrentruy, dans les dix jours qui suivent le scrutin. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 20 octobre 2020

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 161.1

Suite à la publication de la modification du 22 septembre 2020 des directives concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne dans le Journal officiel N° 36 du 8 octobre 2020, celle-ci est republiée accompagnée d'une annexe (document manquant lors de la première publication).

République et Canton du Jura

Directives concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne

Modification du 22 septembre 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

Les directives du 9 juin 2015 concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir la commercialisation des

produits et services de l'économie jurassiennes¹⁾ sont modifiées il suit:

Titre des directives (nouvelle teneur)

Directives concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir l'innovation et la commercialisation des produits et services de l'économie jurassiennes

Article premier (nouvelle teneur)

Article premier ¹ Des contributions financières peuvent être octroyées pour favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi que pour promouvoir l'innovation et la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne.

² Elles peuvent être octroyées aux entreprises inscrites au registre du commerce du canton du Jura ainsi qu'aux établissements stables situés sur le territoire jurassien.

Article 3, alinéa 4, sixième tiret (nouveau)

⁴ L'importance des projets se détermine notamment en fonction des critères suivants:

- (...)
- type d'entreprise soutenue (start-up, PME, grande PME).

Article 5 (nouvelle teneur)

Art. 5 ¹ Les coûts déterminants pris en considération sont:

- a) frais de personnel qualifié;
- b) frais de loyers;
- c) frais de constitution de la société;
- d) frais de propriété intellectuelle;
- e) charges d'intérêts bancaires;
- f) charges d'exportation (p. ex. salons et expositions);
- g) autres charges d'exploitations telles que les frais relatifs aux processus internes ou externalisés de recherche et développement.

² La contribution financière est calculée sur un pourcentage des coûts déterminants figurant à l'alinéa 1.

³ Les frais d'amortissement et de dépréciation ne peuvent pas être pris en considération dans les coûts déterminants.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

Delémont, le 22 septembre 2020 Au nom du Gouvernement
 Le président: Martial Courtet
 La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 901.62

Liste des abréviations dans l'annexe

- NEI: Nouvelle entreprise innovante
- CCIJ: Chambre de commerce et d'industrie du Jura
- S-GE: Switzerland Global Enterprise
- CDEP-SO: Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale
- NWCH: Région Nordwestschweiz
- LPR: Loi fédérale sur la politique régionale
- Innosuisse: Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
- Platinn: Plateforme d'innovation pour la Suisse occidentale



ANNEXE
Mesures incitatives en faveur des PME jurassiennes

Descriptif du pack « Start-up »

CONTRIBUTION	DURÉE ET MONTANT DE LA CONTRIBUTION	BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	REMARQUES
Soutien au lancement de l'activité	<p>Max. 50 % des coûts déterminants pour une durée de 4 ans</p> <p>→ max. 200'000.-</p> <p>→ + 20 % pour les sociétés NEI</p>	Société de capitaux inscrite ou prochainement inscrite au registre du commerce jurassien	<ul style="list-style-type: none"> • La société doit être en cours de création ou avoir été créée il y a moins de 12 mois • La société propose une innovation sous quelque forme que ce soit reconnue au minimum au niveau cantonal 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts déterminants concernent : <ul style="list-style-type: none"> – frais de personnel qualifié – frais de loyers – frais de constitution de la société – frais de propriété intellectuelle ou d'homologation – charges d'intérêts bancaires – charges d'exportation – autres charges d'exploitations • Les autres charges d'exploitations ne peuvent dépasser le 20 % de la contribution financière totale octroyée • Au terme des deux premières années de soutien, le montant de la contribution versé ne peut être supérieur aux 3/4 du montant total octroyé.

Descriptif du pack « Développement de l'activité »

CONTRIBUTION	DURÉE ET MONTANT DE LA CONTRIBUTION	BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	REMARQUES
Soutien au développement de l'activité	<p>Max. 50 % des coûts déterminants pour la durée du développement du projet mais au maximum 2 ans</p> <p>→ max. 100'000.-</p> <p>→ + 20 % pour les sociétés NEI</p>	Société de capitaux inscrite au registre du commerce jurassien	<ul style="list-style-type: none"> La société doit disposer d'un projet concret d'innovation reconnu par la promotion économique et/ou un organisme externe 	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts déterminants concernent : <ul style="list-style-type: none"> – frais de personnel qualifié – frais de propriété intellectuelle ou d'homologation – charges d'intérêts bancaires – charges d'exportation – autres charges d'exploitations Les autres charges d'exploitations ne peuvent dépasser le 20 % de la contribution financière totale octroyée
Soutien à l'exportation via la participation à un stand commun	<p>50 % de la taxe d'inscription et/ou la location de l'emplacement (éventuellement aménagement et organisation si location de package)</p> <p>→ max. 10'000.-</p> <p>→ max. 2 contributions / an</p> <p>→ 100 % pour les sociétés NEI pour la 1^{ère} participation</p>	Société de capitaux inscrite au registre du commerce jurassien	<ul style="list-style-type: none"> Le stand commun est organisé par la Promotion économique ou par un organisme public ou parapublic (CCJ, S-GE, plateformes CDEP-SO ou NWCH, etc.) L'inscription de la raison sociale de l'exposant/participant ou du co-exposant doit figurer dans le catalogue/site internet de la manifestation 	<ul style="list-style-type: none"> La contribution s'applique aux foires, expositions, salons et conventions/matchmaking à vocation professionnelle

Descriptif du pack « Projet collaboratif »

CONTRIBUTION	MONTANT DE LA CONTRIBUTION	BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	REMARQUES
Subvention LPR	<p>Max. 50 % des coûts déterminants pour des projets inter-entreprises (max. 70 % pour les projets à caractère touristique)</p>	Organisation privée inscrite au registre du commerce jurassien ou organisation publique	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un projet innovant interrégional ou Projet innovant conçu en partenariat public-privé ou Projet collectif innovant (inter-entreprises ou en collaboration avec un partenaire académique) 	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts déterminants concernent : <ul style="list-style-type: none"> – phase d'étude et d'analyse du projet – phase de conceptualisation du projet – mise en place du projet Pour les projets d'investissement, la contribution est octroyée sous forme de prêt
Projet reconnu par innosuisse	<p>50 % des charges supportées par l'entreprise</p> <p>→ max. 50'000.- (100'000.- pour les sociétés NEI)</p>	Société de capitaux inscrite au registre du commerce jurassien	<ul style="list-style-type: none"> Projet approuvé par innosuisse 	<ul style="list-style-type: none"> La part de l'institution de formation / institut de recherche n'est pas soutenue La contribution cantonale tient compte des autres financements du projet Une décision peut être rendue durant la phase de dépôt du projet avec comme condition que le projet soit approuvé ultérieurement
Projet reconnu par Platinn	<p>50 % des charges supportées par l'entreprise</p> <p>→ max. 20'000.- (30'000.- pour les sociétés NEI)</p>	Société de capitaux inscrite au registre du commerce jurassien	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement les phases 3 et 4 de la structure des services de coaching défini par Platinn 	<ul style="list-style-type: none"> La contribution cantonale tient compte des autres financements du projet Une décision peut être rendue durant la phase de dépôt du projet avec comme condition que le projet soit approuvé ultérieurement

Descriptif du pack « Covid-19 »

CONTRIBUTION	DURÉE ET MONTANT DE LA CONTRIBUTION	BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	REMARQUES
Financement de postes de travail dédiés à la R&D	50 % du salaire soumis à AVS pour une durée de 6 mois pour un diplômé bachelor ou master, diplôme fédéral ou titre jugé équivalent → max. 20'000.- / poste ou 50 % du salaire soumis à l'AVS pour une durée de 6 mois pour un diplômé d'ingénieur ET → max. 15'000.- / poste	Société de capitaux inscrite au registre du commerce jurassien Société faisant face à une situation exceptionnelle due à la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise existante créée avant le 1^{er} janvier 2020 L'entreprise doit fournir la preuve des mesures mises en place pour préserver une activité de R&D 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 3 postes par entreprise Les emplois maintenus ne peuvent être annoncés dans le décompte RHT de l'entreprise pendant la période soutenue
Engagement d'un jeune diplômé	50 % du salaire soumis à AVS pour une durée de 3 mois → max. 10'000.- / poste	Société de capitaux inscrite au registre du commerce Société faisant face à une situation exceptionnelle due à la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise existante créée avant le 1^{er} janvier 2020 Diplôme bachelor ou master, diplôme fédéral (ES) ou titre jugé équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 1 poste par entreprise La personne engagée doit attester d'un diplôme de niveau ingénieur/universitaire après le 1^{er} janvier 2019 L'emploi créé ne peut être annoncé dans le décompte RHT de l'entreprise pendant la période soutenue
Frais de digitalisation post-COVID-19	50 % des frais de digitalisation → max. 10'000.-	Société de capitaux inscrite au registre du commerce Société faisant face à une situation exceptionnelle due à la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise existante créée avant le 1^{er} janvier 2020 Le projet de digitalisation doit permettre de répondre à un besoin post-COVID-19 et permettre la relance de la production ou de la commercialisation du produit / service 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 1 contribution par entreprise
Frais d'homologation de nouveaux produits	50 % des coûts de consulting → max. 10'000.-	Société de capitaux inscrite au registre du commerce Société faisant face à une situation exceptionnelle due à la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise existante créée avant le 1^{er} janvier 2020 L'offre du consultant externe doit être datée après le 15 mars 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 1 contribution par entreprise
Prise en charge d'un bonus-expo supplémentaire	50 % de la taxe d'inscription à un 3 ^{ème} salon/exposition en 2020 ou 2021 ou 80 % de la taxe d'inscription à un 1 ^{er} ou 2 ^{ème} salon/exposition en 2020 ou 2021 → max. 10'000.-	Société de capitaux inscrite au registre du commerce Société faisant face à une situation exceptionnelle due à la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise existante créée avant le 1^{er} janvier 2020 Le salon est programmé entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} ou 2^{ème} participation à titre individuel

Département de l'intérieur

**Publication
de l'Autorité de surveillance des fondations**

Le Département de l'intérieur, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura,

1. approuve la dissolution de la Fondation de la Réunification, à Delémont;
2. constate que les opérations de liquidation de la Fondation de la Réunification, à Delémont, sont terminées;
3. invite le Conseil de fondation, une fois la présente décision entrée en force, à faire don des tableaux au Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont et à lui verser le solde de sa fortune, sous déduction des frais administratifs encore à payer liés à la radiation;
4. invite le Conseil de fondation à transmettre à l'autorité de surveillance une copie des justificatifs liés au transfert de la propriété des tableaux et au versement du solde de la fortune, au plus tard le 31 décembre 2021;
5. invite le Registre du commerce à procéder à la radiation de la Fondation de la Réunification;
6. dit qu'il est perçu un émolument de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
7. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;
8. notifie la présente décision :
 - à la fondation, selon adresse au Registre du commerce, par pli recommandé;
 - au Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont, par pli recommandé (dispositif uniquement);
 - au Registre du commerce, Delémont;
 - au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
 - au Journal officiel pour publication (dispositif pour publication).

Avis concernant les voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département de l'intérieur dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 du Code de procédure administrative; RSJU 175.1). Les règles relatives aux fêtes (art. 44a Cpa) sont réservées. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 9 octobre 2020.

La Ministre de l'intérieur: Nathalie Barthoulot.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

mardi 3 novembre 2020, à 20h00, à la salle de spectacles, Rue de la Chaux 2, aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 16 juin 2020.
3. Valider un crédit de Fr. 40000.– pour le projet de dessouchage et de revitalisation des secteurs des Ravières et du Neuf-Lac.
4. Adoption du budget 2021.
5. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée communale extraordinaire mercredi 4 novembre 2020, à 20h00, à la salle de spectacle-cinéma Les Breuleux

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter de la demande citoyenne concernant la pose d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile au village.
3. Divers.

La Chaux-des-Breuleux, le 19 octobre 2020.

Conseil communal.

Courrendlin

Assemblée bourgeoise extraordinaire mercredi 4 novembre 2020, à 19h00, à la salle du bâtiment communal (1^{er} étage, Rte de Châtillon 15)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Décider et voter la constitution d'un droit de superficie d'une durée de 41 ans pour le domaine de la Bergerie et donner compétence au Conseil bourgeois pour ratifier les actes.
3. Décider et voter l'attribution de la Bourgeoisie d'honneur à Pierre et Lucienne Christen.

Conseil bourgeois.

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, lundi 2 novembre 2020, à 20h30, au complexe scolaire de Montfaucon

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des ayants droit du 8 juin 2020.
3. Budget 2021.

4. Votation d'un crédit de CHF 10000.– pour la réfection des toits des loges, financement par les fonds de réserve.

5. Décision de vente d'une partie de terrain de 306 m² qui serait soustrait du feuillet N° 18 à M. André Gête.

6. Divers et imprévus.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Montfaverger

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages de Montfaverger, vendredi 30 octobre 2020, à 20h00, à la salle du bureau communal

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2020.
4. Budget 2021.
5. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de la Paroisse dimanche 29 novembre 2020, à 11h15, au temple de Saignelégier

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 janvier 2020.
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mars 2020.
3. Présentation et approbation des comptes 2019.
4. Présentation et approbation du décompte de la rénovation des cloches et du clocher.
5. Election d'un président de paroisse.
6. Election d'une conseillère de paroisse.
7. Election d'une déléguée à l'Assemblée de l'Eglise.
8. Présentation et acceptation du budget 2021.
9. Vie de la paroisse.
10. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Rebeuvelier**Assemblée ordinaire****mardi 17 novembre 2020, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le projet de fusion avec la paroisse de Courrendlin.
3. Prendre connaissance du budget 2021 et fixer la quotité d'impôts.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Avis de construction**Alle**

Requérants: Letizia et Gaëtan Frund, Rue de l'Eglise 51, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec panneaux solaires en toiture, pergola bioclimatique, couvert à voiture en annexe contiguë, piscine ext. enterrée et chauffée, et 2 PAC ext. + remise en annexe, sur la parcelle N° 6300, surface 717 m², sise au Chemin de l'Alaine. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 12m97, largeur 13m25, hauteur 6m34, hauteur totale 6m34; couvert à voitures (42,50 m²): longueur 6m75, largeur 6m30, hauteur 3m42, hauteur totale 3m42; remise (19,30 m²): longueur 5m50, largeur 3m50, hauteur 3m21, hauteur totale 3m21; pergola (22,80 m²): longueur 6m50, largeur 3m50, hauteur 3m16, hauteur totale 3m16; piscine: longueur 7m00, largeur 3m50, hauteur 1m50, hauteur totale 1m50.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique (habitation); façades: crépi, teinte NCS S4005-Y20R (taupe); toiture: gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 19 octobre 2020.

Conseil communal.

Clos du Doubs/Ocourt

Requérants: Antoinette et Urs Heitz, Binnigerstrasse 13, 4142 Münchenstein. Auteur du projet: H&G Beuchat SA, Route des Rangiers 11, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Construction d'une cheminée pour poêle à bois, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 469, surface 1089 m², sise au lieu-dit Champ de Lavière. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions conduit extérieur: Longueur diamètre 0m20, largeur diamètre 0m20, hauteur 1m20, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: tube inox, revêtement cuivre.

Dérogations requises: Article 21 LFOR (distance à la forêt), article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 22 octobre 2020.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Denner Satellite, Frund Sébastien, Rue de l'Abbé Monnin 20, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'un agrandissement pour séparer l'entrée et la sortie du magasin Denner, sur la parcelle N° 193, surface 2021 m², sise à la Rue de l'Abbé Monnin, bâtiment N° 20. Zone d'affectation: Centre CB.

Dimensions: Inchangées; agrandissement: longueur 9m25, largeur 5m40, hauteur 3m66; prolongation abri existant: selon plans déposés.

Genre de construction: Murs extérieurs: mur béton, isolation, briques silico-calcaire; façades: structure métallique perforée, couleur gris anthracite; couverture: béton fini gravier rond, couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 23 novembre 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 19 octobre 2020.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérant: Ronald Rüegg, Hobacker 1, 5647 Oberrüti. Auteur du projet: Juravilla Sàrl, Rue des Ecoles 3a, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, cheminée salon, garage et réduit en annexe contiguë, panneaux solaires en toiture et PAC ext., sur la parcelle N° 514, surface 589 m², sise au Chemin Champs Mathias. Zone d'affectation: Habitation HAc. Plan spécial: Champs Mathias 1.

Dimensions principales: Longueur 11m07, largeur 10m41, hauteur 5m90, hauteur totale 8m40; garage et réduit (59,10 m²): longueur 9m78, largeur 7m68, hauteur

4m70, hauteur totale 4m70; terrasse couverte: longueur 4m15, largeur 3m30, hauteur 2m30, hauteur totale 2m60.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: crépi, teinte gris pastel; toiture: tuiles, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 19 octobre 2020.

Conseil communal.

Movelier

Requérants: Carine et Gilles Steiner, Route de Vicques 28, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: MRS Cré habitat SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec pergola, poêle et couvert à voiture, sur la parcelle N° 1893, surface 497 m², sise au Chemin des Vies. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 9m60, largeur 9m60, hauteur 3m50, hauteur totale 5m40; couvert et pergola (35,10 m²): longueur 9m60, largeur 3m66, hauteur 3m25, hauteur totale 3m25.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois, isolation périphérique (habitat); façades maison: crépi, teinte jaune-orange / couvert: bardage bois, teinte naturelle; toiture maison: tuiles, teinte terre cuite / couvert: fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat communal de Movelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 13 octobre 2020.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Gilbert Méroz, Sous-les-Craux 10, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Daniel Giorgio, Rue de la Communance 146, 2362 Montfaucon.

Projet: Rénovation du bâtiment N° 26: isolation int. appartement existant, nouveaux planchers et charpente (non isolée) + ferblanterie, pose d'un poêle à bois et d'une mini-STEP, remplacement fenêtres et portes sans modification des dimensions, réfection des façades idem existant + réaménagement des extérieurs (groise et végétalisation), sur la parcelle N° 3038, surface 3034 m², sise au lieu-dit Les Barrières. Zone d'affectation: Agricole ZB (hameau).

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie moellons existante; façades: réfection crépi idem existant, teinte blanche idem existante; toiture: tuiles existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 22 octobre 2020.

Conseil communal.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Denis Morel, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 73 00. E-mail: denis.morel@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00. E-mail: sin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 20.11.2020

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 11.12.2020

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:
 15.12.2020

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Canton

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
 Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

2.2 Titre du projet du marché
 H18 / Le Noirmont - Le Boéchet;
 Lot 4: correction, aménagement de la chaussée

2.3 Référence / numéro de projet
 H18 / Le Noirmont - Le Boéchet / Lot 4

- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**
Terrassements: 3140 m³
Démolition revêtement bitumineux: 3200 m²
Décapage terre végétale: 3600 m²
Mise en place de terre végétale: 2500 m²
Remblais: 500 m³
Stabilisation: 1800 m²
Fourniture et pose de matériaux pierreux: 3400 m³
Enrobé bitumineux: 2000 t
Tirants d'ancrage passifs: 300 m'
Treillis de protection de parois: 780 m²
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Commune du Noirmont
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 29.3.2021. **Fin:** 4.7.2022
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 29.0.2021. **Fin:** 4.7.2022
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères suivants: selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants: selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 29.10.2020
Prix: CHF 100.00

Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières, jusqu'au 29 octobre 2020, par courrier ou e-mail (sin@jura.ch). Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «Cpte N° 420.2001.32.00-CC - H18 / Lot 4». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

A l'adresse suivante: Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits par envoi électronique dès le 30.10.2020.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans conditions

4.2 Conditions générales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

4.6 Organe de publication officiel

Journal officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement / Commune mixte de Courroux - Conseil communal
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Denis Morel, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 73 00. E-mail: denis.morel@jura.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 73 00. E-mail: sin@jura.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
13.11.2020
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 27.11.2020
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
1.12.2020
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
RC 250.2 Courroux - Traversée du village;
Lot 2: Tronçon Ouest - Secteur Birse au carrefour de l'Eglise, aménagements de surface et assainissement des réseaux souterrains.
- 2.3 Référence / numéro de projet**
RC 250.2 / Courroux - Traversée du village / Lot 2
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**
Longueur de la fouille principale: 350 m'
Longueur de fouilles pour traversée chaussée: 160 m'
Démolition enrobé existant: 1700 m²
Démolition de bordures et pavés: 910 m'
Fourniture et pose de bordures d'accostage pour arrêt de bus: 38 m'
Fourniture et pose de bordures RN12: 160 m'
Fourniture et pose de pavés granit: 600 m'
Fourniture et pose de bordurettes granit: 110 m'
Excavation de fouilles et terrassement: 1200 m³
Fourniture et mise en œuvre de sable pour enrobage conduite: 160 m³
Fourniture et mise en œuvre de grave 0/45 pour coffre: 850 m³
Fourniture et pose d'enrobé AC T et AC N: 450 to Giratoire « Eglise »
Démolition enrobé existant: 1000 m²
Démolition de bordures et pavés: 170 m'
Fourniture et pose de bordures granit 25/25: 200 m'
Fourniture et pose de pavés granit: 50 m'
Terrassement et confection du coffre avec graver 0/45: 400 m³
Fourniture et pose d'enrobé AC T et AC N: 250 to
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Commune de Courroux
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 22.2.2021. **Fin:** 27.8.2021
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 22.2.2021. **Fin:** 27.8.2021
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères suivants: selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants: selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 29.10.2020
Prix: CHF 100.00
Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières, jusqu'au 29 octobre 2020, par courrier ou e-mail (sin@jura.ch). Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 420.2001.32.00-CC - RC 250.2 / Lot 2 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

A l'adresse suivante: Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits par envoi électronique dès le 30.10.2020.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Sans conditions

4.2 Conditions générales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

4.6 Organe de publication officiel

Journal officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement / Commune mixte de Courroux - Conseil communal

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Denis Morel, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 73 00. E-mail: denis.morel@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00. E-mail: sin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

13.11.2020

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 27.11.2020

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

1.12.2020

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

RC 250.2 Courroux - Traversée du village; Lot 5: Tronçon global - Enrobé (reprofilage et couches de roulement)

2.3 Référence / numéro de projet

RC 250.2 / Courroux - Traversée du village / Lot 5

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

2.6 Description détaillée du projet

Fraisage de revêtement bitumineux: 7500 m²
Enduit d'accrochage sur le support bitumineux: 16500 m²

Fourniture et pose de géogrilles de renforcement: 7700 m²

Fourniture et pose d'enrobé AC T pour reprofilage: 950 to

Fourniture et pose d'enrobé AC 11S pour couche de roulement: 250 to

Fourniture et pose d'enrobé phono-absorbant: 800 to

2.7 Lieu de l'exécution

Commune de Courroux

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 22.2.2021. Fin: 14.10.2022

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 22.2.2021. Fin: 14.10.2022

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Non admise.

3.6 Sous-traitance

Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères suivants: selon critères cités dans les documents d'appel d'offres

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants: selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 29.10.2020

Prix: CHF 100.00

Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières, jusqu'au 29 octobre 2020, par courrier ou e-mail (sin@jura.ch). Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «Cpte N° 420.2001.32.00-CC - RC 250.2 / Lot 5». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

A l'adresse suivante: Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits par envoi électronique dès le 30.10.2020.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Sans conditions

4.2 Conditions générales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

4.6 Organe de publication officiel

Journal officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Chemins de fer du Jura, Département Infrastructure Voie et Bâtiments

Service organisateur/Entité organisatrice: Chemins de fer du Jura, Département Infrastructure Voie et Bâtiments, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. E-mail: arthur.chapatte@les-cj.ch. URL: www.les-cj.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Chemins de fer du Jura, Département Infrastructure Voie et Bâtiments (DIVB), Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. E-mail: arthur.chapatte@les-cj.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

2.11.2020

Remarques: L'adjudicateur répondra uniquement aux questions transmises dans le délai fixé via la plateforme SIMAP et ne traitera aucune demande par téléphone, courrier ou email. Les questions doivent être précises et concises, avec référence à un chapitre et/ou à un document remis par l'adjudicateur. L'adjudicateur se réserve le droit de refuser de répondre aux questions sans rapport avec le marché mis en concurrence.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 2.12.2020. **Heure:** 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

2.12.2020

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de fournitures**

Achat

2.2 Titre du projet du marché

Chemins de fer du Jura - Appel d'offres pour l'acquisition de traverses ferroviaires en acier Voie métrique (1000 mm)

2.3 Référence / numéro de projet

316

- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 34940000 - Equipement ferroviaire,
34946000 - Matériaux de construction
ferroviaire et fournitures
34947000 - Traverses et pièces pour
traverses
- 2.6 Description détaillée des produits**
Acquisition de 5300 traverses en acier présentant
les caractéristiques suivantes:
Longueur: 200 mm
Inclinaison: 1:20
Traverses équipées de bèches longues
(longueur: 220 mm)
Système d'attache élastique isolé
(type SKL ou au moins équivalent)
Ecartement: 1000 mm
Selle à nervure soudée sur traverses
Les traverses seront livrées avec les attaches pré-
montées.
Les traverses correspondent en principe aux tra-
verses en acier selon RTE 22540.
- 2.7 Lieu de la fourniture**
Gare de Glovelier
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du sys-
tème d'acquisition dynamique**
Début: 1.1.2021. **Fin:** 31.12.2021
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les docu-
ments
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai de livraison**
Début: 2.8.202. **Fin:** 1.10.2021
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Conformément aux conditions citées dans les do-
cuments.
- 3.3 Conditions de paiement**
Conformément aux conditions citées dans les do-
cuments.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Conformément aux conditions citées dans les do-
cuments.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Les associations d'entreprises, pools pluridiscipli-
naires ou consortiums d'entreprises ne sont pas
admis et ne seront pas pris en considération. Le
cas échéant, l'offre sera exclue de la procédure.
- 3.6 Sous-traitance**
La sous-traitance n'est pas admise et ne sera
donc pas prise en considération. Le cas échéant,
l'offre sera exclue de la procédure.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les docu-
ments
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les do-
cuments
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'of-
fres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émoluments de
participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du:
22.10.2020 jusqu'au 2.12.2020
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.7 Indication des voies de recours**
Le recours doit être interjeté devant l'autorité de
recours compétente, soit la Cour administrative
du Tribunal cantonal, Le Château, Case postale 24,
2900 Porrentruy, dans un délai de 10 jours dès la
notification ou publication de la décision.
-